



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2026/054

Objet : **Mise en place d'une réglementation de circulation et de stationnement**

Le Maire de la Commune de SAINGHIN-en-WEPPE,
Vu, le code général des collectivités territoriales,
Vu, le code de la route,
Vu, le code pénal,
Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu, la demande de la société **SOTRAVEER** en date du **03 mars 2026**
Vu, les pouvoirs de police du Maire à qui il appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

CONSIDERANT, les travaux de curage de fossé de route – Cour Nouroy à SAINGHIN-en-WEPPE (59184), par la société SOTRAVEER, TSA 54050, lieudit « Le Zand Put Houck » **(59670) WINNEZEELE pour le bénéfice de la Métropole Européenne de LILLE**, il y a lieu de prendre toute mesure afin d'assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement et le dépassement seront interdits à tous les véhicules au droit des travaux et la vitesse sera réduite à 30 km/h. **Les deux sens de circulation seront concernés et la circulation sera alternée manuellement par des feux tricolores. Cette mesure prendra effet à partir du 09 mars 2026 et pour une durée de 60 jours.**

Article 2 : Une pré-signalisation, la signalisation d'interdiction seront installées par la société **SOTRAVEER**.

Article 3 : Tout véhicule en infraction ou stationnement illicite sera enlevé et conduit en fourrière aux frais des contrevenants, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : La directrice générale des services, la commandante de la brigade de gendarmerie de La Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :

- M. le Président de la Métropole Européenne de LILLE,
- Mme. la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de La Bassée,
- M. le Directeur de la Société SOTRAVEER,
- La Police Municipale,
- Aux archives municipales,



Fait à SAINGHIN-en-WEPPE, le 03 mars 2026

Le Maire,


Matthieu CORBILLON